



Villeneuve Sous Dammartin

N°A 2019 12 45

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
A R R E T E D U M A I R E

TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de Villeneuve Sous Dammartin,

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212 – 1 et 2, L 2213 – 1 et L 2215 - 1
- Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411 – 29 à R 411 – 32
- Vu la loi n° 82 – 213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions
- Vu la demande de la Société AUGEFI du 25 novembre 2019 en vue d'effectuer la taille d'arbres sur la commune

OBJET :

Élagage arbres rue de l'église

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité du public circulant **Rue de l'Eglise**, afin de permettre à l'entreprise **ATSA (pour le compte de la Société AUGEFI) sise 8 rue de la République 77122 MONTHYON – tél 01.60.25.52.64 – mobile 06.75.62.36.55** de réaliser les travaux de tailles des arbres **rue de l'Eglise à Villeneuve Sous Dammartin**.

Les travaux seront réalisés du **06 janvier au 11 janvier 2020 inclus**.

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit **rue de l'Eglise et autour du monument aux morts rue de Paris du 05 janvier 2020 à 18 h au 11 janvier 2020 inclus** sur l'emprise du chantier sauf pour l'entreprise effectuant les travaux

ARTICLE 2 : Le service technique prendra en charge la signalétique

ARTICLE 3 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, immondices et de réparer immédiatement tous les dommages qu'il aura pu causer à la voie publique et à ses dépendances

ARTICLE 4 : Madame le Maire de Villeneuve Sous Dammartin, Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin en Goële, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté,

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Dammartin
- Monsieur Le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Dammartin,
- La Société AUGEFI

Fait à Villeneuve sous Dammartin, le 23 décembre 2019,

Le Maire,
Isabelle GAUTIER

